



## Enquête contradictoire

-----  
Par fanny 39

Bonjour,

Je suis salariée protégée. L'an dernier, nous avons créé un syndicat dans l'association dans laquelle je travaille. En plus d'être élue DP sur une liste syndicale, cette nouvelle initiative de ma part n'a pas du tout plu à l'employeur. Alors que je suis à mon poste depuis 12 ans, que j'ai tjs reçu des compliments sur mon travail, que j'ai tjs fait tout ce que j'ai pu pour être au service des salariés et des bénéficiaires (je suis responsable de secteur dans une asso d'aide à domicile), tout à coup, je ne faisais plus rien de bien, d'ailleurs, alors que je travaillais entre 10 et 12 heures par jour, on me disait même que je "passais mon temps à guetter mon écran d'ordinateur"....De fil en aiguille, comme je ne me suis pas laissée faire, j'ai été victime d'une mesure de licenciement, pour faute grave, l'employeur ayant fait faire de faux témoignages par des salariés (j'en ai la preuve), par le médecin du travail, par une collègue, que je connaissais pas..... L'inspectrice du travail a refusé mon licenciement.

Sur cet entre fait, comme je subis un harcèlement continu depuis 12ans et depuis 18 mois, à un degré de plus en plus élevé, j'ai fini "par péter les plombs" et je suis donc en arrêt maladie depuis le 30 août 2012. Je suis reconnue en ALD, et j'ai le soutien, mis à part de mon médecin traitant, du médecin conseil de la sécu et du médecin du travail, qui comme par hasard, lorsqu'il a su que j'avais les preuves des faux témoignages établis contre moi, a "retourné" sa veste. En février dernier, j'ai souhaité essayer reprendre mon poste à mi temps thérapeutique, le médecin du travail et le médecin de la sécu étaient ok. Par contre il faut l'autorisation de l'employeur, qui m'a fait une réponse de fin de non recevoir : on verra....

Le médecin du travail et celui de la sécu m'ont dit de ne pas reprendre dans ces conditions.

Tout à coup, alors qu'il y a un an, je devais partir avec perte et fracas, c'est donc bien qu'on avait une solution pour me remplacer, je suis redevenue indispensable à mon employeur qui me "demande de reprendre le travail", ou de "dire quand je pense reprendre", sous peine de licenciement, parce mon absence gêne la bonne marche du service. Soit dit en passant, je suis ok avec lui, car il en est à la 4ème remplaçante, elles partent toutes et de son avis même, elles ne sont pas compétentes....

Je suis allée voir l'inspectrice du travail avec les courriers de mon employeur me demandant de reprendre, elle a été claire : il n'a pas à faire cela et je n'ai aucune réponse à lui donner. Je suis les indications de mon médecin et de celui de la sécu pour le moment, ce que j'ai fait.

Finalement, l'employeur me convoque pour une nouvelle procédure, cette fois à cause de mon arrêt maladie. Entendu avec l'insp du travail, je n'y vais pas mais envoie un certificat médical.

Ce jour, je reçois un courrier de la DIRECCTE, qui me convoque pour une "enquête contradictoire", le 11 septembre prochain, dans les locaux de mon entreprise, et certainement en présence de l'employeur. Or, habituellement ici, cette enquête se fait en deux temps, 1er l'insp du travail va voir l'employeur et les collègues et entend leur version, 2ème, on me convoque dans les bureaux de la DIRECCTE, accompagnée par mon représentant syndical, pour entendre ma version.

Est-il possible d'être convoqué avec l'employeur pour cette enquête ? Je prends cela très mal, car j'ai de graves conséquences sur ma santé suite à toute cette affaire. Les certificats médicaux sont en possession de l'insp du travail.

Je prends cela comme la suite du harcèlement que je subis depuis des années, car depuis un an que je suis en arrêt maladie, on n'a jamais cessé de m'importuner, par l'intermédiaire de mes collègues, ou par les courriers successifs que je reçois depuis le mois de février, à raison de deux par mois environ.

Je ne me sens pas plus capable d'aller à ce rendez-vous du 11 sept qu'à celui de l'entretien préalable du 13 août.

Que puis-je faire ?

Je pensais y aller et me taire, mais est-ce la bonne solution ?

Je dois dire que je ne suis pas certaine de pouvoir me contenir lors de ce rendez-vous, trop de contentieux s'accumulent depuis tant d'années et je ne veux plus me taire. Mais pourrai-je rester calme ?

Merci de me donner une réponse, avec mes salutations distinguées. Fanny 39